

5 - Administration générale

**Association "Habitat et Humanisme Gestion
Alsace" - Convention de mise à disposition
de locaux et de moyens de fonctionnement**

Rapport n° CP/2012/770

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service stratégie immobilière

Résumé :

Le Département met à la disposition de l'association Habitat et Humanisme Gestion Alsace, des locaux et des moyens de fonctionnement au sein de l'Hôtel du Département. Il est proposé d'approuver les conventions correspondantes.

L'une des actions menées dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2010-2014, concerne la mobilisation du parc locatif privé pour les ménages relevant du Plan. A ce titre, l'association Habitat et Humanisme Gestion Alsace intervient en tant qu'agence immobilière à vocation sociale.

Pour l'exercice de cette mission, le Département met à sa disposition des locaux au sein de l'Hôtel du Département ainsi que les moyens matériels. Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit; le coût des prestations correspondantes est chiffré annuellement et valorisé dans les comptes de l'association.

Le projet de convention correspondant, applicable jusqu'en 2014, est joint au présent rapport. Son annexe 1 est constituée d'une convention de mise à disposition précaire de 2 bureaux d'une surface totale d'environ 40 m².

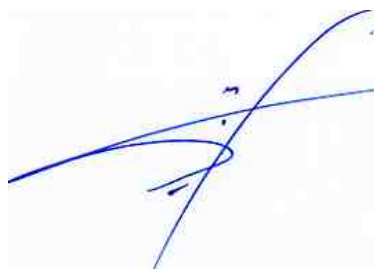
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de mise à disposition gratuite de moyens de fonctionnement à l'association Habitat et Humanisme Gestion Alsace, ainsi que son annexe 1 qui correspond à une convention de mise à disposition précaire de locaux au sein de l'Hôtel du Département.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer ces deux conventions.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL